



**UNION SYNDICALE**  
AVENIR SPÉ – LE BLOC

# COMMUNIQUE

## Avenant à la convention médicale : Où est la logique ?

Jun 16, 2026

*Paris, le 16 juin 2026*

Avenir-Spe/Le Bloc a refusé de signer l'avenant 1 à la convention médicale proposé par le directeur de la CNAM, pourquoi ?

Au préalable, passons sur la proposition d'une consultation spécifique de la ménopause, improvisée dans l'urgence et sous-cotée par rapport à l'enjeu médical d'une telle démarche.

Venons-en maintenant au plan imagerie qui est le coeur de cet avenant et qui frappe la radiologie, la cardiologie, la médecine nucléaire, la médecine vasculaire mais aussi la rhumatologie et à un moindre degré la pneumologie.

C'est tout autant une question de forme que de fond qui ne sont pas acceptables.

Sur la forme :

Alors même que les spécialités fortement impactées par les décotes du mois de novembre ont fait des propositions courageuses sur la pertinence – propositions qui avaient pour objet de remplacer les baisses tarifaires prévues au premier juillet- elles se voient tout de même imposer une nouvelle décote, sans attendre l'effet des mesures proposées.

Parallèlement, des baisses supplémentaires des forfaits techniques d'imagerie sont également maintenues, sans même attendre la fin de la mission diligentée pour leurs évaluations.

C'est à l'évidence une rupture du contrat de confiance passé à la suite de la grève de janvier.

Sur le fond :

Où est la logique qui pénalise le cardiologue qui réalise une consultation associée à l'échocardiographie pour un patient insuffisant cardiaque,

consultation qu'il ne peut facturer alors même qu'il favorise la fluidité du parcours ?

Où est la logique qui pénalise le médecin vasculaire qui fait une prise en charge globale d'un patient suspect de phlébite et/ou d'embolie pulmonaire en couplant écho-doppler à une consultation -qu'il ne peut pas coter- évitant ainsi de nombreux passages aux urgences en permettant un début de traitement précoce ?

Où est la logique qui pénalise le radiologue qui fait une IRM couplée à une Angio-IRM pour diagnostiquer un accident vasculaire cérébral ou celui qui se bat pour maintenir une offre de dépistage par mammographie devenant structurellement déficitaire ?

Tout cela est d'autant plus incompréhensible que ces spécialités exercent encore majoritairement en Secteur 1, assurent un maillage territorial, se rendent disponibles pour la prise en charge de soins non programmés et luttent au quotidien pour maintenir un accès aux soins de qualité au meilleur rapport qualité-prix.

A contrario, chaque spécialiste, quel que soit son secteur d'exercice voit :

– Des dizaines de millions d'euros aller à l'ACI-MSP pour une labélisation France-Santé. Pour quel impact ?

– 600 millions par an sur 10 ans, promis à l'hôpital public. Pour quelles contreparties ?

– La persistance d'une double facturation à l'Assurance Maladie des actes faits en secteur libéral à l'hôpital. Pour combien de temps encore ?

Alors oui, Monsieur le Directeur de la Cnam, Madame la Ministre de la Santé, Monsieur le Premier Ministre, où est la logique ?

### Les co-présidents signataires :



Dr Philippe  
**CUQ**

Co-Président du Bloc  
Co-Président Avenir-Spé Le Bloc  
phcu@wanadoo.fr  
06.08.91.86.82



Dr Vincent  
**PRADEAU**

Président d'Avenir Spé  
Co-Président Avenir-Spé Le Bloc  
vincent.pradeau@avenir-spe.org  
06.87.23.65.38



Dr Bertrand  
**DE ROCHAMBEAU**

Co-Président du Bloc  
Co-Président Avenir-Spé Le Bloc  
bdr@club-internet.fr  
06.48.20.16.77



Dr Loïc  
**KERDILES**

Co-Président du Bloc  
Co-Président Avenir-Spé Le Bloc  
loic.kerdiles@wanadoo.fr  
06.22.56.44.13

**UNION SYNDICALE**  
**AVENIR SPÉ – LE BLOC**